

# **Projet Territorial Haut Béarn**

**CHARTRE DE PAYS DU HAUT BEARN  
CONTRAT DE PAYS DU HAUT BEARN**

« Il n'y a pas de régions  
sans avenir,  
il n'y a que des régions  
sans projet »

*Philippe LAMOUR*

(1903-1992)

# **Présentation sommaire**

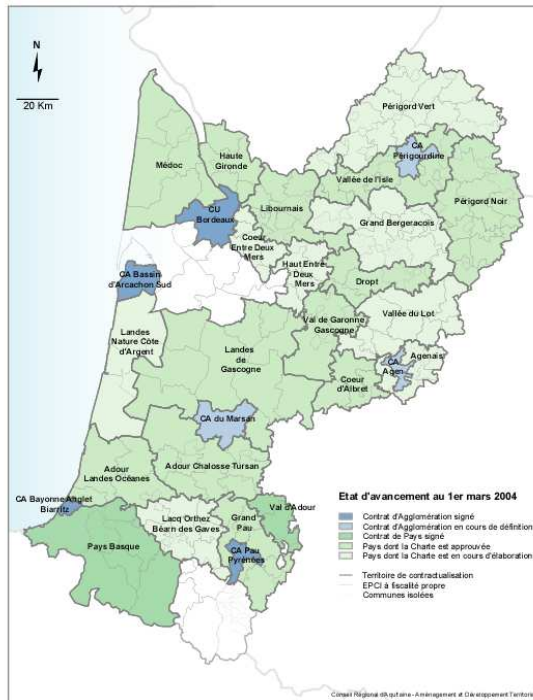
## **Pays du Haut Béarn**

Qu'est-ce qu'un Pays ?  
Carte d'identité du Pays du Haut Béarn

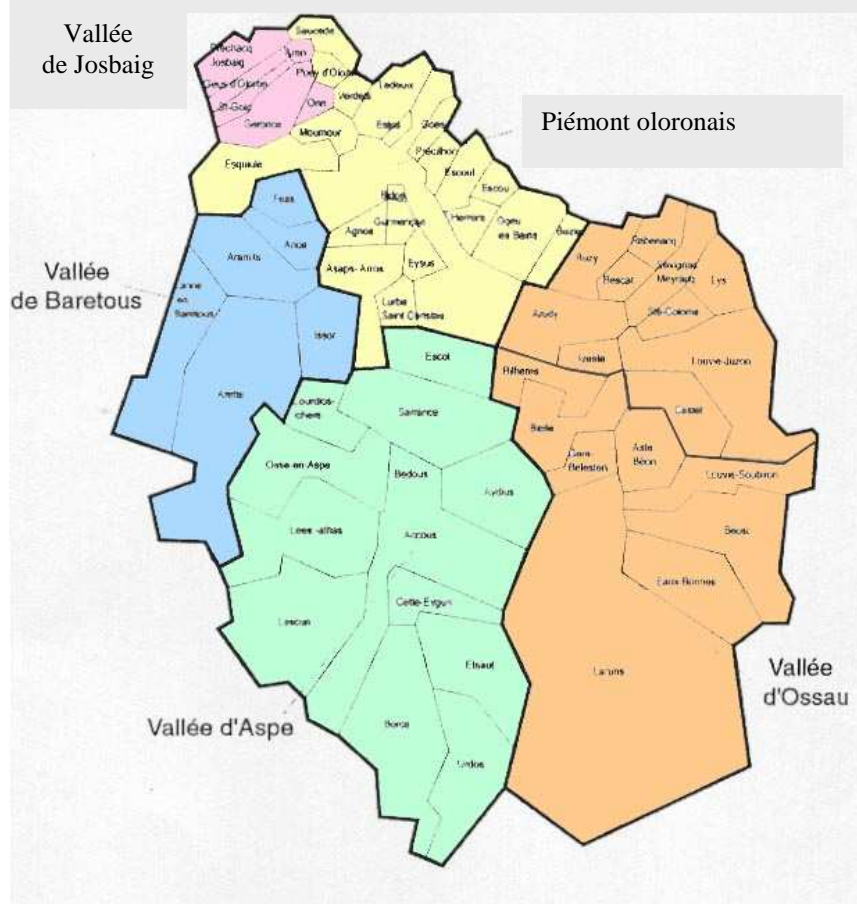
Qu'est-ce qu'une Charte de Pays ?  
Le Pays du Haut Béarn :  
une démarche partenariale et mobilisatrice

Le diagnostic territorial  
L'identification des enjeux  
La stratégie de développement

## PAYS ET AGGLOMERATIONS EN AQUITAINE



### Le territoire du Pays du Haut Béarn



## Qu'est ce qu'un pays ?

Un pays est un territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale.

C'est aussi :

- un espace d'action collective qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations... autour d'un projet commun de développement ;
- un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation qui facilite la coordination des initiatives des collectivités, de l'État et de l'Europe en faveur du développement local.

## Carte d'identité du Pays du Haut Béarn

Région Aquitaine

Département des Pyrénées-Atlantiques (64)

Population : 40.597 habitants

Superficie : 1.625 km<sup>2</sup>

Nombre de communes : 64 communes

Ville principale : Oloron-Sainte-Marie (11.740 habitants)

6 cantons : Accous, Aramits, Arudy, Laruns, Oloron-Est, Oloron-Ouest

4 EPCI à fiscalité propre :

- Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe,
- Communauté de Communes de la Vallée de Barétous,
- Communauté de Communes du Piémont Oloronais,
- Communauté de Communes de Josbaig ;

18 communes hors EPCI à fiscalité propre : Arudy, Aste-Béon, Béost, Bescat, Bielle, Bilhères, Buzy, Castet, Eaux-Bonnes, Gère-Bélesten, Izeste, Laruns, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lys, Rébénacq, Sainte-Colome, Sévignacq-Meyracq

Le Pays du Haut Béarn se situe dans le Béarn et occupe la partie montagneuse orientale du département des Pyrénées-Atlantiques. Sa superficie, près de 1.625 km<sup>2</sup>, représente plus de 20% de l'espace départemental et concentre près de 7% de sa population.

Ce Pays est bordé au sud par l'Espagne, à l'est par le piémont Béarnais et les Hautes-Pyrénées, à l'ouest par la Soule et au nord par le bassin de Lacq-Orthez-Pays des Gaves.

72% des communes sont regroupés en EPCI à fiscalité propre.

Au cours de dernières années, la coopération intercommunale s'est progressivement structurée. Aujourd'hui, sur les 64 communes que compte le territoire, 18 ne font pas partie d'un EPCI à fiscalité propre (Vallée d'Ossau).

Le Pays est donc composé de quatre communautés de communes et de dix-huit communes.

Le périmètre du Pays respecte les limites des EPCI dans leur totalité.

Les quatre groupements de communes sont très hétérogènes tant par leur taille que par leur niveau d'intégration. Cette organisation n'est pas figée.

<b>EPCI</b>	<b>Population</b>	<b>Communes</b>
Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe	2.893 hab	13
Communauté de Communes de la Vallée de Barétous	3.162 hab	6
Communauté de la Vallée de Josbaig	1.446 hab	6
Communauté de Communes du Piémont Oloronais	22.919 hab	21
Communes des cantons d'Arudy et de Laruns	10.177 hab	18

Les éventuelles recompositions qui pourraient intervenir à terme devront tendre à simplifier la carte de la coopération intercommunale, repenser les regroupements trop petits ou manquant de moyens propres et également intégrer toutes les communes du territoire et alentours dans des groupements à fiscalité propre.

## **Qu'est-ce qu'une charte de pays ?**

La charte d'un pays est un document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services.

La charte contribue à formaliser les engagements réciproques des différents acteurs concernés. Elle décrit les orientations fondamentales du pays à un horizon minimal de dix ans et précise les principes et moyens d'action dont ce dernier se dote pour remplir ses objectifs.

La charte traduit un projet global de développement durable qui doit répondre :

- aux objectifs d'équité sociale, d'efficacité économique, d'amélioration de l'environnement,
- aux principes de subsidiarité et de transversalité,
- à une recherche de participation des citoyens, de transparence des décisions,
- aux défis de conciliation du long terme et du court terme

## **Le Pays du Haut Béarn : une démarche partenariale et mobilisatrice**

### **Historique**

1.01.2001 : lancement de la procédure PCD

Compétences : Étude relative au PCD

Coordination et animation des opérations

Réalisation d'études à caractère collectif

Calendrier du PCD : 01/2001 – 06/2001, diagnostic (bureau d'études SCET)

07/2001 – 01/ 2002, stratégie de développement (SCET)

12/2003, signature du contrat d'objectifs

### **Structure porteuse : Syndicat Mixte du PCD d'Oloron et des Vallées**

Date de création : 21 décembre 1999

Mise en place du PCD : 1<sup>er</sup> janvier 2001

Composition du comité syndical : 92 délégués

Composition du Bureau : 21 membres

Président : Monsieur Louis ALTHAPE

Co-1<sup>er</sup> vices présidents : Monsieur Gérard HURE

Monsieur Hervé LUCBEREILH

Compétences :

- élaboration, approbation et mise en place du Pays ;
- mise en place, suivi et animation des actions du Pays ;
- Etudes et éventuelles maîtrises d'ouvrage, dans les domaines inscrits au contrat de Pays, à l'échelle du Haut Béarn ;
- Actions et études ponctuelles menées, dans le cadre de ses compétences, pour des collectivités adhérentes et/ou non-adhérentes, sur tout ou partie de son territoire, par convention.

**Structure associée : Conseil de Développement**

Mise en place du Conseil de développement : 18.01.2002

126 membres dont 22 élus

Président : Monsieur Michel ARA

Rapporteurs : Monsieur Vincent POEY

Monsieur Jean COURATTE

Monsieur Marc TIBI

Rôle du conseil de développement :

- Émettre des propositions
- Sélectionner, hiérarchiser les projets publics et privés
- Formuler un avis sur ces projets
- Mobiliser les acteurs de terrains
- Lieu d'échanges d'expériences entre socioprofessionnels
- Évaluation et suivi des projets
- Force de lobbying après la signature du contrat

**Calendrier et méthodologie d'élaboration de la Charte de Pays**

1<sup>er</sup> trimestre 2004 : réactualisation du diagnostic territorial

2<sup>ème</sup> trimestre 2004 : élaboration de la stratégie en partenariat étroit avec le Conseil de Développement

## **Le diagnostic territorial**

Son objectif est de permettre l'appropriation par les acteurs du territoire d'une même vision du territoire et de son avenir. En conséquence, il doit être participatif et présenter le territoire de manière intégrée et prospective : il s'agit d'un diagnostic stratégique et non d'un diagnostic descriptif. De la même façon, la cartographie attendue est analytique, et non purement illustrative.

Il peut se nourrir d'informations existantes récentes, recueillies par exemple lors de l'élaboration d'autres documents de planification, qu'il s'agisse de démarches thématiques et/ou territoriales. Il doit aussi prendre en compte l'existence de programmes territoriaux ou sectoriels concernant le territoire, quelle que soit leur échelle.

Le diagnostic ne peut se résumer à une approche purement statistique, ni à la compilation d'études thématiques. Les informations sectorielles, comme par exemple le recensement de tous les hébergements touristiques ou de tous les équipements sportifs, n'ont pas d'intérêt en tant que telles : en revanche, elles peuvent nourrir une analyse des « fonctions » assurées par certains pôles urbains ou certaines zones du territoire. Le but est bien de comprendre le territoire, tant dans son organisation interne que dans son environnement, et toujours dans une perspective d'évolution. Cette compréhension suppose quatre types d'analyse :

- une analyse spatiale, qui peut mettre en évidence l'existence de sous-ensembles territoriaux, les relations urbain-rural, le positionnement du territoire dans un contexte régional, national voire international (notamment pour les pays transfrontaliers) ;
- une analyse organisationnelle, politique et administrative : intercommunalité de projet et/ou de gestion, historique de la démarche pays, autres formes d'organisation (groupements d'employeurs, tissu associatif...) ;
- une analyse socio-économique : caractéristiques socio-économiques des différentes composantes du territoire, mais également analyses tendancielle (vieillesse de la population, mutations économiques...) ;
- une analyse environnementale, non limitée aux espaces naturels sensibles, mettant en évidence les risques.

Ces quatre approches doivent ensuite être croisées pour aboutir à une vision globale du territoire et de ses logiques de développement et de fonctionnement, internes et externes.

Leur articulation permet d'élaborer des scénarios de développement, selon que telle ou telle tendance constatée se confirmera ou au contraire s'infléchira. Les conséquences sur l'avenir du territoire de certains événements qui échappent au pays doivent aussi être envisagées.

## **Le fonctionnement global positif du territoire du Haut Béarn**

L'état des lieux et le diagnostic ont permis :

- Une approche analytique du territoire,
- Une analyse des principaux indicateurs du territoire.

L'état des lieux constitue une véritable base de données et de mesures des évolutions en cours, il permet également d'identifier certaines caractéristiques du territoire et d'avoir une vision instantanée du territoire.

Il a été privilégié tout au long de la phase diagnostic une approche du territoire par les acteurs eux même. C'est cette vision dynamique du fonctionnement du territoire permet de mettre en évidence les synergies et d'identifier les forces et les faiblesses, les menaces et les opportunités du territoire.

### 1 - Une sphère publique active, mais peu influente

Les acteurs publics sont vus comme incontournables et partenaires actifs dans les projets. Or, leur action est freinée par un manque de coordination et des budgets jugés insuffisants.

Les acteurs publics n'agissent pas directement sur les stratégies de développement mises en place par les acteurs économiques. En revanche, l'action publique locale agit directement sur les activités économiques présentes sur le territoire. Mais cette influence peut éventuellement se révéler faible puisqu'elle est elle-même peu coordonnée et bénéficie de budgets insuffisants.

Leur action enfin, a un impact sur la faiblesse de l'offre touristique ainsi que sur le manque de visibilité et la faiblesse d'identité dont souffre le territoire.

### 2 - Des stratégies économiques élaborant des produits de qualité

La « dynamique entrepreneuriale », qui traduit des stratégies des acteurs économiques présents sur le territoire, se caractérise par sa position de dépendance. Cette dépendance joue notamment à l'égard des grands donneurs d'ordre.

L'action de cet ensemble a une influence directe sur l'ensemble des activités économiques réalisées sur le territoire (artisanat, tourisme, agriculture, activités liées à la montagne, industrie...).

Elle débouche sur deux éléments :

- Le savoir-faire, les compétences, les stratégies de développement des acteurs économiques concourent de plus en plus à valoriser l'image du territoire par la production de produits de qualité.
- Les activités économiques présentes sur le territoire réalisent des produits compétitifs qui, pour une partie, sont destinés à l'export.

De plus, ces activités utilisent et valorisent le patrimoine, notamment le patrimoine naturel, par l'intermédiaire de l'eau présente sur le territoire (industries traditionnelles, établissements thermaux...).

### 3- Le manque de visibilité et d'identité du territoire comme problématique centrale

Le territoire souffre, d'une part, de la faiblesse d'une politique publique concernant l'aménagement du territoire (réseaux routiers, transports en commun...) et, d'autre part, de certaines carences -pointées par les acteurs- dans le domaine de l'environnement (pollution, poids lourds...).

Tous les indicateurs confirment que le territoire haut-béarnais bénéficie d'un fort potentiel en développement en terme de ressources naturelles, financières, économiques, humaines, patrimoniales...

Ainsi le territoire possède-t-il l'ensemble des caractéristiques nécessaires et indispensables à la poursuite de sa politique de développement. Néanmoins ce développement doit se faire de façon maîtrisée et coordonnée afin de conserver et pérenniser les « ressources » du territoire.

## **L'identification des enjeux**

Parfois oubliée, cette étape située à la charnière entre le diagnostic et l'élaboration de la stratégie est pourtant essentielle, parce qu'elle permet aux acteurs de s'interroger sur l'évolution qu'ils souhaitent pour leur territoire.

Si le diagnostic est bien fait, il dessine plusieurs scénarii. La phase des enjeux suppose un positionnement par rapport à ceux-ci : par exemple, voulons-nous conserver notre identité rurale ? ou nous semble-t-il plus important de renouveler et rajeunir notre population ? ou encore, voulons-nous affirmer notre vocation touristique ? ou recherchons-nous plutôt un équilibre entre les différentes fonctions économiques du territoire ?

Répondre à ce type de questions n'est pas facile, dans la mesure où des intérêts contradictoires s'affrontent sur le territoire. Pour autant, il est souhaitable que le débat ait lieu à ce moment : vouloir en faire l'économie, c'est se condamner à élaborer un projet sans consistance, parce qu'il ne s'appuiera pas sur des choix politiques clairs. Faute d'accord sur les enjeux, il est impossible d'élaborer une stratégie lisible.

Les enjeux peuvent être distincts selon les sous-ensembles territoriaux : certains pays définissent des vocations différentes pour telle ou telle partie de leur territoire.

Une fois les enjeux définis, il faut identifier les leviers d'action qui permettront de faire évoluer le territoire dans la direction souhaitée.

## **Le pays souhaité**

Le passage du diagnostic à la stratégie correspond à une étape essentielle dans l'élaboration du projet de territoire. On passe d'une démarche analytique à une démarche de propositions : **COMPRENDRE** ► **PROPOSER**.

Définir le projet de territoire à long terme, c'est amener ses acteurs à imaginer leur territoire, sa situation géographique, sociale, économique, ses paysages, les modes de déplacements, les rapports villes-campagne,... dans lequel il souhaiterait vivre et voir vivre leurs enfants. Cet exercice doit amener les acteurs à prendre conscience des changements que leur modèle impliquerait par rapport à la situation actuelle, révélée et explicitée par le diagnostic. Il s'agit dès lors :

- d'identifier les changements à réaliser dans la durée pour réduire cet écart,
- de définir les grands axes stratégiques nécessaires pour réussir ces changements.

### 1 - Identification des écarts et des changements

1. Coordination de toutes les actions portant sur les facteurs d'environnement
2. Mise en place d'une politique foncière équilibrée à l'échelle du territoire
3. Mobilisation du territoire sur des solutions aux nuisances engendrées par les transports de transit
4. Développement d'une offre de logement diversifiée en nombre et en qualité
5. Redéfinition de l'offre de services à la personne
6. Ouverture vers l'extérieur (désenclavement) et vers l'intérieur (déplacement)
7. Développement d'une politique innovante du tourisme
8. Diversification des filières économiques et adaptation des compétences

9. Evolution vers une agriculture raisonnée politique d'accueil des nouveaux arrivants
10. Nouvelle gestion de l'image du territoire

## 2 - identification des axes stratégiques majeurs après analyse

Dix changements sont apparus nécessaires pour passer de la situation actuelle à la situation souhaitée. Ces changements relèvent de 3 grands thèmes :

- La qualité environnementale,
- Le cadre de vie,
- Le développement économique maîtrisé.






















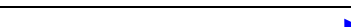

Dans leur réflexion qui, d'entrée, a été organisée de manière transversale et non pas sectorielle, les acteurs ont envisagé le développement du territoire comme global, s'appuyant sur des leviers tantôt environnementaux, tantôt économiques, tantôt sociaux, mais tous articulés autour de trois grands types d'action :

- La valorisation de l'existant et des potentiels du territoire,
- La recherche de la performance par l'innovation,
- La nécessaire cohésion et l'équilibre territorial.

Le tableau ci-joint montre la correspondance entre ces thèmes et les changements. Les grands thèmes de changements sont de fait les grands thèmes des mesures autour desquelles sera construite la stratégie de développement qui permettra de réaliser les changements souhaités par les acteurs du territoire.

**LES CHANGEMENTS : valoriser, innover, équilibrer**

**LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES MAJEURES  
AUXQUELLES ILS RENVOIENT**

Coordination de toutes les actions portant sur les facteurs d'environnement		Mesure 1 : environnement et agriculture
Politique foncière équilibrée à l'échelle du territoire	  	Mesure 1 : environnement et agriculture Mesure 2 : cadre de vie de la population Mesure 3 : développement économique et touristique maîtrisé
Mobilisation du territoire sur des solutions aux nuisances engendrées par les transports de transit		Mesure 1 : environnement et agriculture
Développement d'une offre de logement diversifiée en nombre et en qualité		Mesure 2 : cadre de vie de la population
Redéfinition de l'offre de services à la personne	 	Mesure 2 : cadre de vie de la population
Ouverture vers l'extérieur (désenclavement) et vers l'intérieur (déplacement)	 	Mesure 2 : cadre de vie de la population Mesure 3 : développement économique et touristique maîtrisé
Développement d'une politique innovante du tourisme	  	Mesure 3 : développement économique et touristique maîtrisé
Diversification des filières économiques et adaptation des compétences	    	Mesure 1 : environnement et agriculture Mesure 3 : développement économique et touristique maîtrisé
Evolution vers une agriculture raisonnée	 	Mesure 1 : environnement et agriculture
Politique d'accueil des nouveaux arrivants		Mesure 2 : cadre de vie de la population
Nouvelle gestion de l'image du territoire	 	Mesure 2 : cadre de vie de la population Mesure 3 : développement économique et touristique maîtrisé



## La stratégie de développement

Définir une stratégie, c'est convenir de la manière dont on va agir sur certaines caractéristiques ou composantes du territoire pour susciter ces changements dans les meilleures conditions.

La stratégie doit se décliner en deux catégories d'axes :

- ▶ les axes opérationnels. Ils peuvent être sectoriels et/ou transversaux, mais dans tous les cas leur croisement est important (articulation des objectifs sociaux/économiques/environnementaux, prise en compte de leur dimension spatiale...).
- ▶ les axes organisationnels. Ils définissent l'organisation collective qui permettra la mise en œuvre du projet : relations entre les maîtres d'ouvrage (collectivités territoriales, associations, entreprises...) et les instances de coordination et/ou d'animation (structure juridique du pays, conseil de développement, structure technique de type agence de développement...); mise en réseau d'acteurs ; moyens d'ingénierie et/ou d'animation... Ils doivent aussi préciser le dispositif d'évaluation du projet.

### Le Pays du Haut Béarn : projet stratégique à 10 ans

<b>AXE 1- Valoriser le Haut Béarn</b>	Mesure 1- Maîtrise et équilibre de la qualité environnementale et des activités agricoles	Mesure 2- Amélioration du cadre de vie de la population	Mesure 3- Développement économique et touristique maîtrisé
<b>AXE 2- Innover pour être performant</b>	Mesure 1- Maîtrise et équilibre de la qualité environnementale et des activités agricoles	Mesure 2- Amélioration du cadre de vie de la population	Mesure 3- Développement économique et touristique maîtrisé
<b>AXE 3- Encourager la cohésion et l'équilibre territorial</b>	Mesure 1- Maîtrise et équilibre de la qualité environnementale et des activités agricoles	Mesure 2- Amélioration du cadre de vie de la population	Mesure 3- Développement économique et touristique maîtrisé

Le concept de développement durable se résume aujourd'hui d'une simple phrase : "**un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs**".

Pour y parvenir, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile devront travailler main dans la main afin de réconcilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'écologie et le social.

À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. C'est la raison pour laquelle, nous avons opté pour une démarche stratégique transversale.

## AXE 1- Valoriser le Haut Béarn

<p><b>Mesure 1.1-</b> Maîtrise et équilibre de la qualité environnementale et des activités agricoles</p>	<p><u>S/Mesure 1.1.1-</u> Valorisation de la haute qualité des produits agricoles</p>	<p><i>Action 1.1.1.1-</i> Accompagner les transformations fermières</p>
	<p><u>S/Mesure 1.1.2-</u> Revalorisation forestière</p>	<p><i>Action 1.1.1.2-</i> Faciliter la reconnaissance des produits agricoles de qualité et leur mise en marché</p>
		<p><i>Action 1.1.2.1-</i> Soutenir et renforcer les acteurs de la filière</p>
		<p><i>Action 1.1.2.2-</i> Faciliter l'exploitation forestière</p>
		<p><i>Action 1.1.2.3-</i> Planifier la gestion forestière</p>
	<p><u>S/Mesure 1.1.3-</u> Gestion des déchets</p>	<p><i>Action 1.1.2.4-</i> Organiser une exploitation concertée</p>
		<p><i>Action 1.1.3.1-</i> Homogénéiser les systèmes de collecte et de tri</p>
		<p><i>Action 1.1.3.2-</i> Valoriser les déchets</p>
		<p><i>Action 1.1.3.3-</i> Actions à destination des professionnels</p>
		<p><i>Actions 1.1.3.4-</i> Poursuivre des actions et des programmes de sensibilisation et d'information</p>
	<p><u>S/Mesure 1.1.4-</u> Gestion de l'eau</p>	<p><i>Action 1.1.4.1-</i> Protéger les milieux et la ressource en eau</p>
		<p><i>Action 1.1.4.2-</i> Information et communication</p>
	<p><b>Mesure 1.2-</b> Amélioration du cadre de vie de la population</p>	<p><u>S/Mesure 1.2.1-</u> Conforter l'identité haut-béarnaise</p>
<p><u>S/Mesure 1.2.2-</u> Favoriser l'installation des populations</p>		<p><i>Action 1.2.1.2-</i> Formuler une charte de l'identité et définir des identifiants</p>
		<p><i>Action 1.2.2.1-</i> Cahier de recommandations patrimoniales en matière de réhabilitation de l'habitat et de construction</p>
		<p><i>Action 1.2.2.2-</i> Politique de gestion foncière en matière d'habitat</p>
		<p><i>Action 1.2.2.3-</i> Soutien à l'accession à la propriété de nouveaux ménages</p>
		<p><i>Action 1.2.2.4-</i> Politique de logements sociaux</p>
<p><b>Mesure 1.3-</b> Développement économique et touristique maîtrisé</p>		<p><u>S/Mesure 1.3.1-</u> Mise en valeur de nos richesses touristiques</p>
	<p><u>S/Mesure 1.3.2-</u> Conforter et valoriser la richesse des ressources humaines</p>	<p><i>Action 1.3.1.2-</i> Valorisation de l'eau et de la montagne</p>
		<p><i>Action 1.3.1.3-</i> Actions en direction de l'hébergement touristique</p>
		<p><i>Action 1.3.2.1-</i> Encourager un travail partenarial public/privé/salariés/demandeurs d'emplois</p>
		<p><i>Action 1.3.2.2-</i> Développer la formation initiale et continue</p>
		<p><i>Action 1.3.2.3-</i> Insérer professionnellement</p>

## AXE 2- Innover pour être performant

<b>Mesure 2.1-</b> Maîtrise et équilibre de la qualité environnementale et des activités agricoles	<u>S/Mesure 2.1.1-</u> Favoriser la pluriactivité et la diversification agricole	<i>Action 2.1.1.1-</i> Professionaliser les acteurs de la filière et ouvrir les exploitations au tourisme rural
	<u>S/Mesure 2.1.2-</u> Maîtrise du foncier	<i>Action 2.1.1.2-</i> Communiquer et promouvoir les activités d'élevage et la transformation fermière
		<i>Action 2.1.1.3-</i> Favoriser les activités de transformation et de valorisation de certains effluents
		<i>Action 2.1.2.1-</i> Favoriser une gestion prévisionnelle et collective du foncier en déprise
		<i>Action 2.1.2.2-</i> Pallier la concurrence en matière d'utilisation des terrains agricoles
		<i>Action 2.1.3.1-</i> Favoriser les énergies renouvelables
		<i>Action 2.1.3.2-</i> Concilier habitat et environnement en matière de réhabilitation et de construction
		<i>Action 2.1.3.3-</i> Prévenir les risques majeurs
		<i>Action 2.1.3.4-</i> Mettre en place un système de veille en matière de pollution
		<i>Action 2.1.3.5-</i> Informier, éduquer et sensibiliser le citoyen
<b>Mesure 2.2-</b> Amélioration du cadre de vie de la population	<u>S/Mesure 2.2.1-</u> Proposer une offre ciblée de services	<i>Action 2.2.1.1-</i> Favoriser des actions en direction des personnes âgées et/ou dépendantes
	<u>S/Mesure 2.2.2-</u> Proposer une offre ciblée de logements	<i>Action 2.2.1.2-</i> Favoriser des actions en faveur des personnes handicapées
		<i>Action 2.2.1.3-</i> Favoriser les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse
		<i>Action 2.2.2.1-</i> Favoriser l'habitat regroupé pour les personnes âgées et/ou dépendantes
		<i>Action 2.2.2.2-</i> Soutenir et développer le logement transitoire pour les jeunes et les travailleurs saisonniers
<b>Mesure 2.3-</b> Développement économique et touristique maîtrisé	<u>S/Mesure 2.3.1-</u> Promouvoir le numérique	<i>Action 2.3.1.1-</i> Mener une politique commune en matière d'infrastructures
	<u>S/Mesure 2.3.2-</u> Diversification des activités économiques	<i>Action 2.3.1.2-</i> Favoriser les usages collectifs
		<i>Action 2.3.1.3-</i> Se doter des moyens techniques de communiquer et d'informer le territoire
		<i>Action 2.3.2.1-</i> Encourager la recherche et le développement
		<i>Action 2.3.2.2-</i> Encourager et accompagner la création et l'implantation d'activités
		<i>Action 2.3.2.3-</i> Favoriser les échanges avec l'Europe et l'international
		<i>Action 2.3.3.1-</i> Formation : filière sportive
		<i>Action 2.3.3.2-</i> Structurer les activités nature en terme de filières
		<u>S/Mesure 2.3.3-</u> Créer de nouveaux produits à partir du sport de haut niveau

## AXE 3- Encourager la cohésion et l'équilibre territorial

<b>Mesure 3.1-</b> Maîtrise et équilibre de la qualité environnementale et des activités agricoles	<u>S/Mesure 3.1.1-</u> Evaluer et développer les relations France/Espagne	<i>Action 3.1.1.1-</i> Connaître les territoires espagnols voisins
	<u>S/Mesure 3.1.2-</u> Aménager le Haut Béarn	<i>Action 3.1.2.1-</i> Inciter à l'élaboration de documents d'urbanisme <i>Action 3.1.2.2-</i> Réfléchir à un aménagement et un développement concerté
<b>Mesure 3.2-</b> Amélioration du cadre de vie de la population	<u>S/Mesure 3.2.1-</u> Mettre en réseau les services aux personnes	<i>Action 3.2.1.1-</i> Mettre en place un guichet unique
		<i>Action 3.2.1.2-</i> Formation des personnels
		<i>Action 3.2.1.3-</i> Veiller à l'existence de services minimums par territoire
		<i>Action 3.2.1.4-</i> Favoriser l'implication des acteurs du Haut Béarn
	<u>S/Mesure 3.2.2-</u> Viser la structuration territoriale du Haut Béarn	<i>Action 3.2.2.1-</i> Créer et conforter les EPCI à fiscalité propre sur des périmètres pertinents
		<i>Action 3.2.2.2-</i> Favoriser la communication et les échanges publics et/ou privés grâce aux TIC
<u>S/Mesure 3.2.3-</u> Evaluer les relations France/Espagne	<i>Action 3.2.3.1-</i> Rechercher les synergies en matière de structuration des services aux personnes avec le versant espagnol	
<b>Mesure 3.3-</b> Développement économique et touristique maîtrisé	<u>S/Mesure 3.3.1-</u> Evaluer et développer les relations France/Espagne	<i>Action 3.3.1.1-</i> Définir les potentiels de développement partenarial
		<i>Action 3.3.1.2-</i> Institutionnaliser le partenariat
		<i>Action 3.3.1.3-</i> Impulser des actions communes
	<u>S/Mesure 3.3.2-</u> Structurer le territoire touristiquement	<i>Action 3.3.2.1-</i> Homogénéiser la structuration des territoires
		<i>Action 3.3.2.2-</i> Organiser la concertation entre territoires et avec les prestataires privés
		<i>Action 3.3.2.3-</i> Actions communes en matière de commercialisation
		<i>Action 3.3.2.4-</i> Veille statistique et stratégique
		<i>Action 3.3.2.5-</i> Organiser des formations pour les acteurs touristiques
	<u>S/Mesure 3.3.3-</u> Renforcer et homogénéiser les services aux entreprises	<i>Action 3.3.3.1-</i> Engager une politique active en matière de transmission et d'installation de TPME/PME
		<i>Action 3.3.3.2-</i> Politique globale concertée à l'échelle du Haut Béarn en matière de développement économique
		<i>Action 3.3.3.3-</i> Avoir une position commune Haut Béarn en matière d'infrastructures de communication
		<i>Action 3.3.3.4-</i> Envisager les impacts des projets d'infrastructures, informer et organiser le lobbying
	<u>S/Mesure 3.3.4-</u> Créer un réseau culturel	<i>Action 3.3.4.1-</i> Professionnaliser les acteurs et les structures
		<i>Action 3.3.4.2-</i> Coordonner les acteurs et les actions culturelles
		<i>Action 3.3.4.3-</i> Développer l'éducation culturelle

